

Certains collègues techniciens itinérants au service clients Parkeon nous ont remonté que lors de leurs déplacements (en dehors de leur région) ils n'avaient pas le remboursement aux frais réels de leurs repas et que leur choix d'hôtel était soumis à un plafond financier.

Cette situation n'étant pas normale, nous avons demandé lors de la réunion DP de mai 2013 à la direction, de s'expliquer sur cette situation.

**Voici sa réponse:**

**En dehors de votre "zone de travail habituelle", vous devez être remboursés aux frais réels pour vos repas (pas de limite à 15€) et votre hôtel.**

### □ Question CFDT

#### Réponse de la direction Parkeon

2- Pourquoi le remboursement des frais des techniciens n'est pas différent de ce qui est fait pour les autres catégories ?  
En matière de repas du soir, un remboursement est effectué sur la base de 15euros dans les cas où le t  
Pour les techniciens en déplacement en dehors de leur région habituelle, la Direction prend en charge d